

# Calendrier 2025

## Collecte des déchets

### Pays des Achards

Les Achards (quartier La Mothe) + ZA

JANVIER						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

FÉVRIER						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

MARS						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
						31

AVRIL						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
						30

JUILLET						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JANVIER 2026						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

## RÈGLES DE COLLECTE



**Bacs avec couvercle marron :**  
**collecte des ordures ménagères**

Sacs poubelle fermés uniquement.  
> 1 collecte tous les 15 jours



**Bacs avec couvercle jaune :**  
**collecte des emballages ménagers**

Emballages vidés et en vrac uniquement.  
> 1 collecte tous les 15 jours

**Jours fériés** Report de collecte dans la semaine

Si les conditions météorologiques sont trop mauvaises, les collectes peuvent être décalées ou annulées.

### Pour que votre bac puisse être collecté :

- > Sortez les bacs uniquement la veille au soir de la date de collecte et rentrez les bacs une fois la collecte effectuée.
- > Placez les bacs à 1 m de tout obstacle (muret, poteau, voiture, autre poubelle...).
- > Présentez les bacs, couvercles fermés, avec les poignées tournées vers le mur (côté habitation).
- > Les déchets hors des bacs ne seront pas collectés.
- > Ne tassez pas vos déchets dans vos bacs.
- > En cas d'erreurs de tri, le bac concerné sera refusé à la collecte, il devra être rétrié par son propriétaire avant d'être représenté à la prochaine collecte.
- > Retrouvez les consignes de tri détaillées au verso de ce document.

**EN VENDÉE  
TOUS LES  
EMBALLAGES  
SE TRIENT**

Inutile de laver les emballages,  
il suffit de les vider.  
N'emboîtez pas les emballages  
pour qu'ils puissent être recyclés



**EMBALLAGES** à déposer en vrac dans votre bac à couvercle jaune



**VERRE** à déposer dans la colonne



**PAPIER** à déposer dans la colonne



**ORDURES MENAGERES** à mettre en sac fermé dans le bac à couvercle marron



« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. »

Réduisez vos déchets en appliquant les 5 R

**REFUSER**

Quand je fais mes courses, j'apporte mes propres contenants !



Je colle un STOP PUB sur ma boîte aux lettres

**RÉUTILISER**

Acheter en seconde main, réparer, donner (locaux réemploi en déchèterie)



Privilégiez les objets réutilisables (bocaux, gourde, serviette en tissu),

**RENDRE À LA TERRE**

S'équiper d'un kit de tondeuse mulching, broyer ses petites branches et pailler ses haies (protège les pieds et retient l'humidité)



Composter vos « bio déchets »



**RÉDUIRE**

J'achète la juste quantité pour éviter le gaspillage



J'évite le suremballage (vrac, à la coupe, produits frais...)

**RECYCLER**

Trier les objets qui sont valorisables (papier, verre, emballages, déchèteries)



**BON À SAVOIR**

La communauté de communes du Pays des Achards subventionne à hauteur de 60 % l'achat de votre composteur.  
À retirer directement à la communauté de communes les lundis, mardis, jeudis de 13h30-17h et le vendredi de 13h30-16h30.



# VOTRE ACCÈS À LA PLATEFORME DÉCHETS EN QUELQUES CLICS

Accédez à votre Portail déchets en créant un compte sur :  
<https://dechets.cc-paysdesachards.fr>  
Identifiant portail : Code à 8 caractères à récupérer sur votre facture.



## ÉTAPE N°1 :

Récupérer vos identifiants de 1<sup>ère</sup> connexion sur votre facture.

Rendez-vous ensuite sur :

<https://www.cc-paysdesachards.fr>

Onglet environnement > Gestion des déchets > mes démarches en ligne



## ÉTAPE N°2 :

Créez votre espace



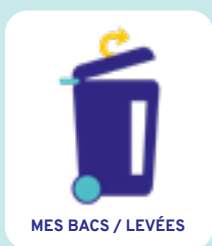
## ÉTAPE N°3 :

Accédez à votre espace

Quelques unes des fonctionnalités proposées :



- Compteur du nombre de passages en déchèterie (passages effectués et passages restants)



- Visualisation des levées effectuées



- Visualisation des factures
- Paiement en ligne



- Demande de carte Guideoz
- Demande de composteur
- Mensualisation

Retrouvez les tarifs de la redevance générale des déchets sur le site internet de la communauté de communes

Volume du bac d'ordures ménagères	120 litres	240 litres	340 litres
<b>PART FIXE</b> (votre abonnement obligatoire)	<b>Que comprend-elle ?</b> L'ensemble des charges fixes du service : La collecte des emballages, l'entretien et la collecte des colonnes verre et papier, le traitement de vos déchets .... Elle comprend également 12 collectes annuelles de votre bac d'ordures ménagères et 12 passages en déchèterie. <b>Comment est-elle calculée ?</b> En fonction du volume de votre bac d'ordures ménagères (voir tarifs sur le site).		
<b>PART VARIABLE</b> (utilisation complémentaire du service)	<b>Que comprend-elle ?</b> Le ramassage et le traitement des ordures ménagères au-delà des 12 collectes forfaitaires annuelles et vos passages supplémentaires en déchèterie. <b>Comment est-elle calculée ?</b> En fonction du volume de votre bac d'ordures ménagères, des collectes réalisées hors part fixe (voir tarifs) et des passages supplémentaires en déchèteries.		

**⚠ À SAVOIR :** La redevance générale des déchets est calculée en fonction de vos dates d'emménagement et de déménagement (prorata mensuel). Ces dates doivent être signalées obligatoirement auprès du service Collecte et traitement des déchets de la Communauté de communes du Pays des Achards.

# Déchèteries

## Pays des Achards



### Horaires d'ouverture

	LES ACHARDS (quartier La Chapelle) ZA Sud-Est, Imp. Théophile Epaud		MARTINET ZA Les Echoignes	SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS Le Beignon
LUNDI	14h-18h	14h-17h	9h-12h	9h-12h
MARDI	14h-18h	14h-17h		
MERCREDI	14h-18h	14h-17h	9h-12h	9h-12h
JEUDI	14h-18h	14h-17h		
VENDREDI	9h-12h	9h-12h		
	14h-18h	14h-17h		
SAMEDI	14h-18h	14h-17h	9h-12h	9h-12h

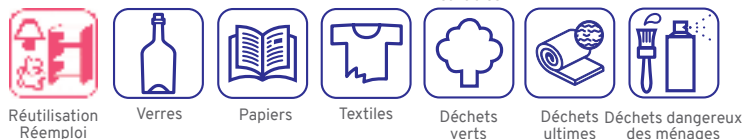
■ Horaires du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre ■ Horaires du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

### Déchets acceptés dans toutes les déchèteries

#### Les filières



#### Avant de jeter



huile de vidange, de friture, solvants, peinture, phytosanitaires, cartouches d'encre, extincteurs...

### Accès

- Accès sur présentation de la Carte Guideoz pour tous les usagers.
- Accès forfaitaire de 12 passages pour les particuliers
- Après utilisation de vos 12 passages forfaitaires, les passages supplémentaires seront directement comptabilisés et ajoutés sur votre facture semestrielle.
- Vos 12 passages annuels seront automatiquement crédités sur votre carte au 1<sup>er</sup> janvier, aucune démarche de votre part n'est nécessaire. Les passages non utilisés des années précédentes ne sont pas reportés sur l'année suivante.
- Dépôts professionnels payants.
- Les horaires et jours d'ouverture peuvent être modifiés ponctuellement et sans préavis.
- **Déchèteries fermées les jours fériés et les après-midi du 24 et 31 décembre.**

#### AMIANTE

- Collecte ponctuelle sur inscription.
- Renseignements auprès de la Communauté de communes.

#### DÉCHETS NON ACCEPTÉS\* :

- Déchets collectés en porte à porte (emballages, ordures ménagères)
- Déchets explosifs (bouteilles de gaz, fusées de détresse, munitions...)
- Déchets alimentaires (ordures ménagères)
- Pneumatiques...

\* Liste non exhaustive

### Dépôt occasionnel en colonne d'ordures ménagères

Le dépôt est possible grâce à la **carte Guideoz**, à activer à l'accueil de la communauté de communes. Le dépôt est payant avec un maximum de 80 litres par dépôt. La facturation se fera sur votre redevance générale des déchets.



COMMUNE	SITUATION
Beaulieu-sous-la-Roche	Parking du cimetière, place Beauregard
Les Achards	La Chapelle-Achard • Rue de Gaulle, aux ateliers communaux • Impasse Théophile Epaud, ZA Sud-Est (devant la déchèterie)
	La Mothe-Achard • Parking de la Cité La Malandrie, rue des Ajoncs • Rue du Bois Renard, au carrefour avec la rue Armand Lansier
Martinet	Parking de la salle de sports, 20 rue de la Fontaine
Nieu-le-Dolent	Parking du stade, rue Armand Calteau
Saint-Georges-de-Pointindoux	Parking du cimetière, rue de la Chesnaie
Saint-Julien-des-Landes	Parking de la salle polyvalente, rue de l'Industrie
Sainte-Flaive-des-Loups	Parking de la Chaufferie
La Chapelle-Hermier	Parking du cimetière, rue de Lattre de Tassigny

#### Un doute, une question ?

dechets@cc-paysdesachards.fr • Tél : 02 51 05 94 49

#### Horaires d'ouverture du service :

Lundi - mardi - jeudi : 13h30-17h  
Vendredi : 13h30-16h30

Communauté de communes du Pays des Achards  
**Service collecte et traitements des déchets**

2 rue Michel Breton - ZA Sud-Est - 85150 LES ACHARDS  
www.cc-paysdesachards.fr